



Institute for
Research on
Public Policy

Institut de
recherche
en politiques
publiques

Pour diffusion immédiate – Le 22 juin 2010

COMMUNIQUÉ

La citoyenneté multiple est un atout pour le Canada

La reconnaissance de la double citoyenneté est une tendance mondiale irréversible, soutient une étude

Montréal – Les politiques de citoyenneté canadiennes ne doivent pas entraver l’acquisition de la citoyenneté multiple, d’autant moins que le Canada a été à l’avant-garde de la tendance mondiale en faveur de sa reconnaissance et qu’il a servi à cet égard d’exemple au reste du monde, soutient une nouvelle étude publiée par l’Institut de recherche en politiques publiques (IRPP).

« La citoyenneté multiple est désormais un phénomène établi, affirme Audrey Macklin, coauteure de l’étude avec François Crépeau, car elle traduit la diversité croissante de nos populations et l’évolution de la notion d’identité. Elle peut aussi être un atout pour le Canada en favorisant une meilleure compréhension du monde et en préservant de solides liens commerciaux et culturels avec de nombreux pays. »

Intitulée « Multiple Citizenship, Identity and Entitlement in Canada », cette étude examine les récentes préoccupations de la population face à la citoyenneté multiple. Ses auteurs observent que les pays d’établissement ont fait le pari que les immigrants seraient plus enclins à demander leur naturalisation et à s’intégrer à la société s’il leur est permis de maintenir des liens avec leur passé. « La citoyenneté multiple n’amointrit aucunement la valeur de la citoyenneté canadienne, estime donc Audrey Macklin, et elle ne doit être restreinte ni par nos politiques publiques ni par nos règlements. »

Or les modifications apportées en 2009 à la *Loi sur la citoyenneté* en ont indirectement diminué la portée en limitant la transmission de la citoyenneté par filiation, note François Crépeau, qui précise que « la loi réduit de fait le nombre de futurs citoyens à double nationalité en restreignant la catégorie des personnes admissibles à la citoyenneté par filiation ».

Les auteurs proposent cependant que l’on modifie la *Loi sur la citoyenneté* afin que les candidats à la naturalisation soient obligés d’être physiquement présents au Canada durant trois ans avant de devenir citoyens, comme le prévoit d’ailleurs le projet de loi du gouvernement déposé à la Chambre des communes le 10 juin dernier. Mais ils rejettent la proposition visant à exiger des citoyens non résidents qu’ils paient des impôts au seul motif de leur citoyenneté, déplorant aussi la distinction faite entre citoyens à nationalité simple, double ou multiple en matière d’assistance consulaire.

On peut télécharger sans frais l’étude « Multiple Citizenship, Identity and Entitlement in Canada », de Audrey Macklin et François Crépeau sur le site de l’Institut (www.irpp.org).

-30-

Pour obtenir plus de détails ou pour solliciter une entrevue, veuillez communiquer avec l’IRPP.

Pour recevoir le bulletin mensuel de l’IRPP @propos par courriel, veuillez vous abonner à son service de distribution au site Web www.irpp.org.

Renseignements : Kate Shingler bureau : 514 787-0737 cellulaire : 514 235-8308